



PRÉFÈTE DÉLÉGUÉE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

COMMUNIQUE DE PRESSE

La restriction de la circulation des personnes à Saint-Martin est prolongée jusqu'au 21 septembre

13 septembre - La préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin a décidé de prolonger la restriction de la circulation des personnes sur l'île de Saint-Martin jusqu'au jeudi 21 septembre, 7h.

L'arrêté préfectoral prévoit une interdiction de circulation des personnes et des véhicules, de 19h à 7h, à compter de ce jour. La situation sera réévaluée jeudi 21 septembre.

Le manque d'électricité et la dégradation de nombreux équipements et infrastructures rendent dangereux les déplacements nocturnes pour la sécurité des individus, alors que les forces de l'ordre sont engagées sur leurs missions prioritaires de secours aux personnes et de sécurisation de l'île.

Il est rappelé que cet arrêté ne s'applique pas aux personnes intervenant pour des missions de service public, y compris à titre bénévole ou dans le cadre de réquisitions, d'assistance à des individus nécessitant des soins.